



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU
COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs du budget principal de la commune et des budgets annexes.

La présente note répond à cette obligation, dont un extrait figure ci-après. Elle sera disponible sur le site Internet de la commune.

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312 1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

Le compte administratif 2021 retrace l'ensemble des mandats et titres de recettes de la commune.

I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

➤ **Les dépenses de la section :**

Dépenses	BP 2021	Réalisé au 31/12	Taux de réalisation au 31/12
011 - Charges à caractère général	204 587.14 €	190 882.43 €	93 %
012 – Charges de personnel	223 550 €	214 083.41 €	96 %
014 – Atténuations de produits	96 230 €	95 372 €	99 %
65 – Autres charges de gestion courante	72 345.65 €	71 220.08 €	98 %
66 – Charges financières	6 600 €	6 503.57 €	99 %
67 – Charges exceptionnelles	4 000 €	2 220 €	56 %
68– Dotations provisions semi-budgétaires	236.20 €	236.20 €	100 %
023 – Virement à l'investissement	29 000 €	Non exécuté comptablement	
042 - Opérations d'ordre	10 192.75 €	10 192.75 €	100 %
TOTAL	646 505.54 €	590 710.44 €	91 %

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent **590 710.44 euros**.

➤ **Les recettes de la section :**

Recettes	BP 2021	Réalisé au 31/12	Taux de réalisation au 31/12
013 – Atténuation de charges	0 €	1 993.34 €	100 %
70 – Produits des services	30 950 €	33 936.64 €	110 %
73 – Impôts et taxes	293 225 €	382 026.88 €	130 %
74 – Dotations, subventions et participations	180 305 €	142 688.92 €	79 %
75 – Autres produits de gestion courante	25 000 €	25 745.76 €	103 %
77 – Produits exceptionnels	0 €	26 €	100 %
TOTAL	529 480 €	586 417.54 €	111 %

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent **586 417.54 euros**.

Il existe trois principaux types de recette pour une commune :

- **La fiscalité.** Les taux des impôts locaux pour 2021 :

 Taxe d'habitation : 0 %

 Taxe sur le foncier bâti : 28.28 %

- Taxe sur le foncier non bâti : 46.69 %
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

➤ **Conclusion sur la section de fonctionnement**

L'épargne brute (recettes réelles fonctionnement hors produits exceptionnels – dépenses réelles fonctionnement hors charges exceptionnelles) est de 8 093.85 €

II. La section d'investissement

➤ **Généralités :**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, cette section est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Pour prendre le comparatif d'un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

-en dépenses : toutes les actions faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de bien immobiliers, d'études et de travaux ; soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

-en recettes : *les recettes dites patrimoniales, telles que la FCTVA (qui compense de manière forfaitaire la TVA que la commune a acquitté sur certaines de ses dépenses) et les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement).

*les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, à la réfection du réseau d'éclairage public...)

➤ **Vue d'ensemble de la section d'investissement**

Recettes	BP 2021	Réalisé au 31/12	Taux de réalisation au 31/12
10 – FCTVA, taxe d'aménagement	7 576 €	10 293.49 €	136 %
13 – Subventions d'investissement	0 €	3 752.00 €	100 %
21 – Immobilisations corporelles	1 000 €	0 €	0 %
021 – Virement à la section de fonctionnement	29 000 €	Non exécuté comptablement	
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 192.75 €	10 192.75 €	100 %
TOTAL	47 768.75 €	24 238.24 €	51 %

Le volume total des recettes d'investissement est de 24 238.24 €.

Dépenses	BP 2021	Réalisé au 31/12	Taux de réalisation au 31/12
16 – Emprunts et dettes assimilées	43 364.97 €	42 659.11 €	98 %
20 – Immobilisations incorporelles	0 €	7 504.34 €	100 %
21 – Immobilisations corporelles	34 559.19 €	27 917.68 €	81 %
23 – Immobilisation en cours	20 000 €	Non exécuté comptablement	
120– Opération d'équipement	9 900 €	0 €	0 %
132– Opération d'équipement	13 740 €	5 700 €	41 %
TOTAL	121 564.16 €	83 781.13 €	69 %

Le volume total des dépenses d'investissement est de 83 781.13 €.

III. Conclusion

Au regard des résultats de clôture au 31/12/2021, il apparaît que la situation financière d'ensemble de la commune est saine :

-La capacité d'autofinancement (CAF), appelé aussi épargne brute, représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. C'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

La CAF est stabilisée et reste supérieure à 5 800 euros, notamment grâce à une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement.

-La capacité de désendettement : au 31/12, l'encours des dettes s'affiche à 215 272.87 €, soit un montant de 235.79 € par habitant.

BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT

Dépenses d'exploitation :

Chapitre 011 : Charges à caractère général 49 462.90 €
Chapitre 042 : opérations d'ordre 14 552.44 €
Total des dépenses d'exploitation de 64 015.34

Recettes d'exploitation :

Chapitre 70 : Ventes produits, prestations de services 67 391.26 €
Chapitre 042 : opération d'ordre entre sections 3 293.30 €
Total des recettes d'exploitation de 70 684.56 €

Auxquelles on ajoute l'excédent d'exploitation reporté 2020 de 124 130.12 € soit un total de 194 814.68 €

L'excédent d'exploitation est donc de 130 799.34 €

Dépenses d'investissements :

21 : immobilisations corporelles 40.99 €
040 : opération d'ordre entre sections 3 293.30 €
Soit un total de 3 334.29 €

Recettes d'investissement :

040 : opération d'ordre entre section 14 552.44 €

Auxquelles on ajoute un excédent d'investissement reporté de 95 129.16 €

Total des recettes d'investissement 109 681.60 €

Soit un excédent d'investissement de 106 347.31 €

Fait à Aincourt, le 15 avril 2022

Le Maire



Emmanuel COUESNON



Nota : Les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.